

Commune d'Èze : Mise en sécurité du tunnel de Cap Estel

Présentation de l'ouvrage actuel

Le tunnel de Cap Estel est constitué d'un tube bidirectionnel de 2 voies, une par sens de circulation. Mis en service en 1993, l'ouvrage s'étend sur une longueur de 618 mètres. Des travaux de sécurisation ont été réalisés en 2007. Le tunnel de Cap Estel est exploité par la Direction Territoriale Est Littoral. D'après la circulaire 2006-20 relative à la sécurité des tunnels routiers du réseau national, le tunnel du Cap Estel est classé comme un tunnel non urbain, à trafic non faible soit 14 500 véhicules/jour et interdit aux véhicules transportant des matières dangereuses. Il fait l'objet d'une autorisation d'exploitation renouvelée par arrêté préfectoral du 31 janvier 2022.

Programme prévisionnel des travaux

Le programme des travaux est basé sur la réglementation européenne mise en place pour la sécurisation des tunnels routiers suite à l'incendie du tunnel du Mont-Blanc en 1999, qui exige la création d'issues de secours et de galerie d'évacuation, l'amélioration des systèmes d'évacuation des fumées et le développement/renouvellement des équipements de sécurité.

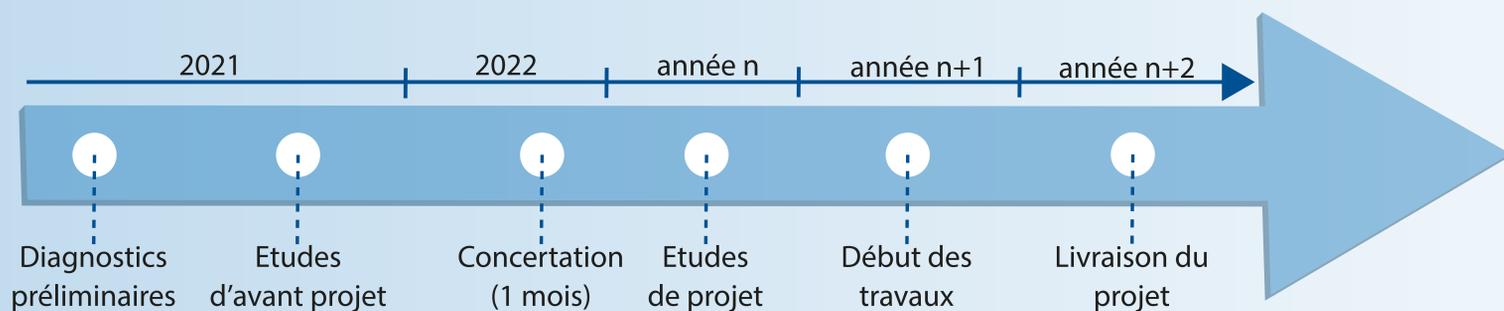
L'opération prévoit trois catégories de travaux :

- **1/ Réalisation d'une évacuation des usagers en cas d'incendie :**
La mise en sécurité du tunnel nécessite la réalisation d'une galerie d'évacuation piétonne du tunnel, parallèle à ce dernier et reliée d'une part au tunnel routier par des issues de secours et d'autre part à l'extérieur. Les issues de secours sont à l'abri des fumées grâce à des sas en sur-pression et sont accessibles par les personnes à mobilité réduite (PMR). L'interdistance faible entre 2 issues de secours facilite l'autoévacuation des usagers dans une atmosphère dépourvue de fumée.
- **2/ Mise aux normes des équipements de sécurité du tunnel :**
Le dispositif existant sera mis à niveau et complété (éclairage, signalisation, réseau d'appel d'urgence, etc.) pour assurer durablement la sécurité des usagers tant durant leurs déplacements quotidiens que lors d'évacuations d'urgence. Les équipements garantissent également l'efficacité de la surveillance du tunnel à distance.
- **3/ Création d'un local technique :**
Un nouveau local technique connecté répondant aux dernières normes en vigueur sera construit. Le local existant sera démoli.



Par ailleurs, la galerie d'évacuation qui sera créée accueillera une piste cyclable dans le sens descendant (Monaco vers Nice), permettant aux cyclistes de passer d'un côté à l'autre du Cap Estel en toute sécurité. Cette piste cyclable s'intègre dans la politique globale de la Métropole Nice Côte d'Azur en faveur des cyclistes, notamment via le Plan Vélo métropolitain 2021-2026 qui vise à accélérer fortement la politique cyclable du territoire, grâce à la création d'infrastructures, de pistes, de services et de stationnements adaptés. Ce plan permet ainsi de faciliter l'usage du vélo au quotidien et prévoit notamment une nouvelle liaison cyclable entre Nice et Monaco.

Calendrier prévisionnel



***Vous pouvez participer !
Scannez le QR Code :***



Ou envoyez un mail à l'adresse :
concertation.tce@nicedazur.org

